



Commandement à payer du tressor public

Par **olivier49**, le **16/12/2008** à **13:37**

Bonjour,

Le trésor public vient de m'envoyer un commandement à payer de 306 euros concernant la période du 01/07/2003 au 31/10/2003.

A cette période j'étais en hébergement d'urgence à Paris et je devais payer un "loyer" mensuellement.

Après cette période je suis parti de Paris et maintenant je m'en suis sorti, j'ai du travail et un appartement.

Pourquoi après cinq je recois ce commandement sans avoir eu aucune nouvelle avant? (du surement à ma situation très précaire)

Et dois-je payer? Si oui, puis-je payer en plusieurs fois?

Merci

Par **anna2605**, le **16/12/2008** à **15:39**

ils sot du vous envoyez des couriers a la seule adresse qui avait ,sinon oui vous devez payé cette sommes et bien sur en plusieurs fois il faut se déplacé a la trésorerie et faire un échéancier avec eux et sans tader sinon les frais augmenteront et il y aura saisie sur compte .